



**Des Disciples de Saint Hubert . . .
. . . . à la Baraque et au Cupidon**



Petite histoire Poussannaise

Des Disciples de St Hubert, jusqu'à la Baraque et au Cupidon

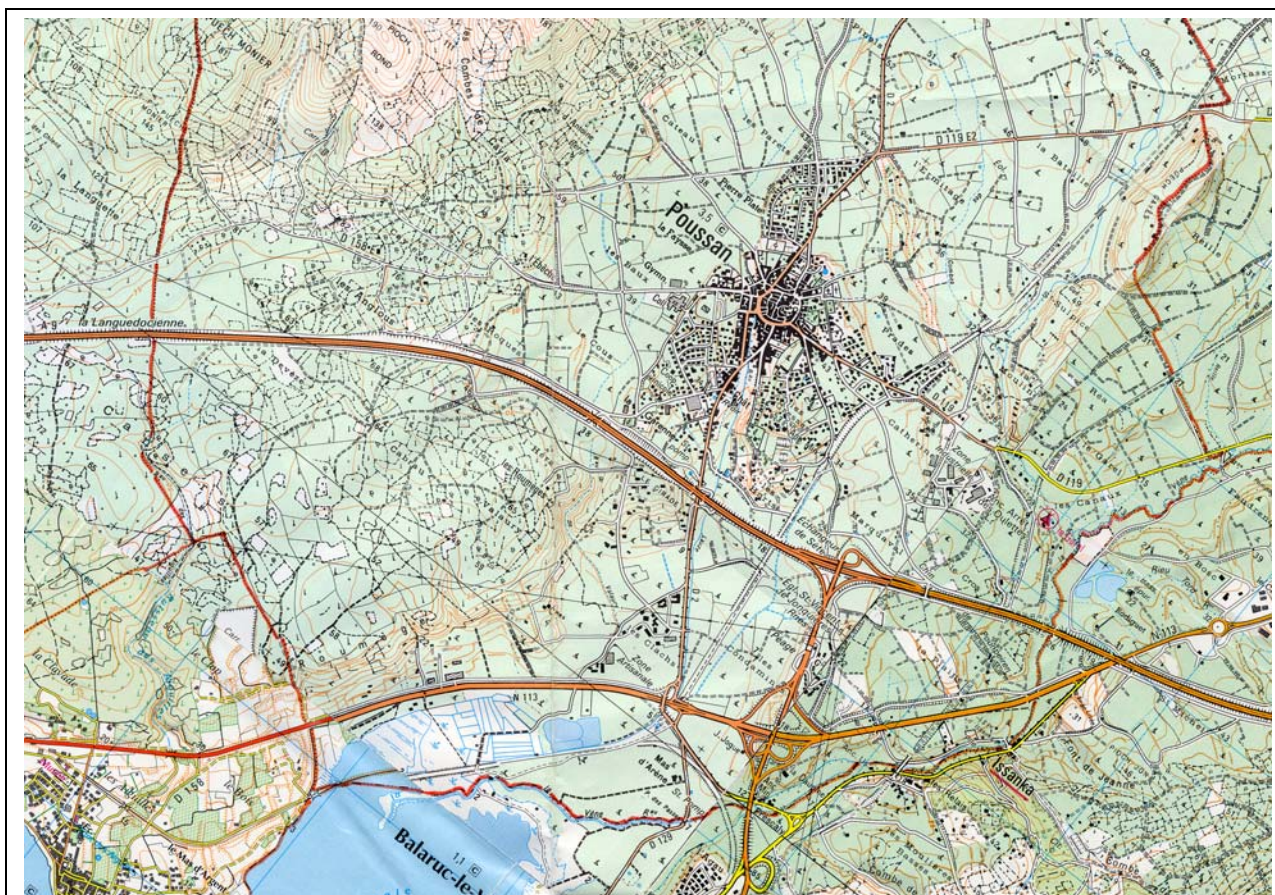
La dernière aile, déjà bien rôtie, du CUPIDON s'en est allée par un bel été de 2005.

Tout le monde connaissait le nom de cette boîte de nuit, spécialisée, Le CUPIDON. Encore plus quand ce bâtiment portait l'appellation « La BARAQUE ». Mais se souvient on du café - restaurant « Aux DISCIPLES de SAINT HUBERT » ? Hé oui ! à l'époque où les chevaux devenaient à vapeur, ce bâtiment, situé sur le bord de la route portait ce joli nom. Etait ce le rendez-vous incontournable des amateurs de chasses, Saint Hubert étant leur patron ? Peut être !

Comme à chaque disparition, nous sommes tentés de faire un historique pour garder en mémoire et transmettre aux générations futures tel personnage, tel ouvrage ou tel événement de notre patrimoine local. C'est ce que nous allons essayer de réaliser.

Bien qu'établie dans un couloir naturel de communication (voie Héracléenne, Camin Romieu, route de la Poste, Route Royale, Impériale, Nationale, ...) il est fort improbable que cette bâtisse ait été construite à une époque très ancienne.

Certains spécialistes du Bâtiment, au vu des éléments le constituant, et surtout les pierres, appuient cette hypothèse.



A - Extrait de la Carte IGN TOP 25

La première construction pourrait se situer vers la fin du XVIII^{ème}.

En effet, elle ne figure pas, comme relais de poste aux chevaux, sur la première carte routière, « la carte générale de toutes les postes », dessinée par Nicolas SANSON et gravée et publiée par Melchior TAVERNIER en 1632

Il faut dire que ce service était mis à la disposition, à cette époque, des courriers officiels du royaume et des voyageurs fortunés.



B - Extrait de la carte de TAVERNIER (1632)

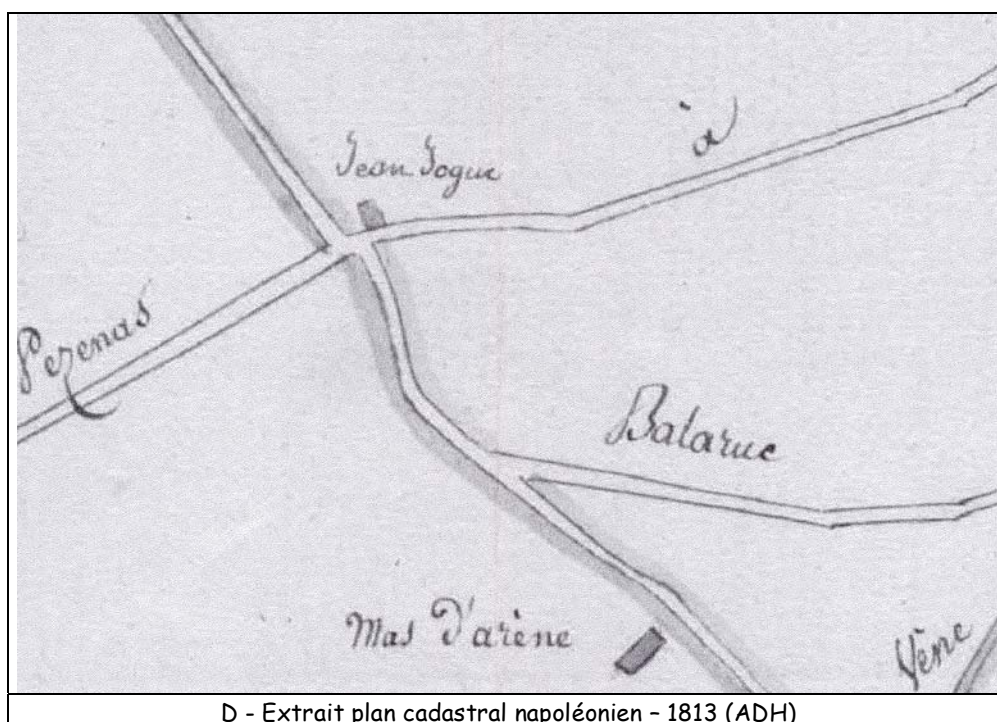
Elle ne figure pas, non plus, sur la carte de CASSINI qui est une source importante pour les historiens du fait de la richesse des informations qui y sont indiquées (routes, ponts, étangs, églises, hameaux, moulins, ... et auberges.).

Poussan et ses alentours sont représentés sur la carte de CASSINI n° 57 (Lodève) dont les levés dateraient de 1771 / 1772 et la publication de 1778.



C - Extrait de la carte de CASSINI n°57 (1778)

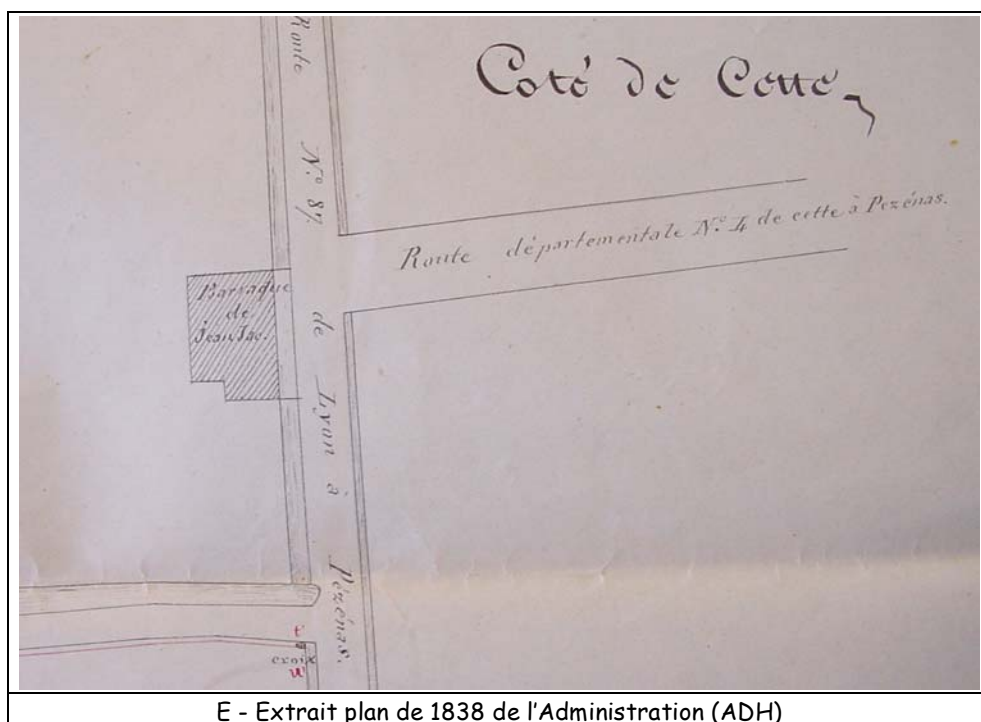
Par contre, sur la planche d'assemblage des plans cadastraux napoléoniens de la commune de POUSSAN établis sous le 1^{er} Empire vers 1813, est représenté, au croisement de la route de Pézenas / Montpellier (RN 113) et celle de Poussan / Balaruc (CD 2), un bâtiment appelé « Jean Jogue ».



De plus, dans le livre « Poussan en Languedoc - Nos Compoix et notre histoire », les auteurs, Jean-Marie NEGRI et l'abbé A. CABROL, notent : « La Barraque : IGN 131-708, ancien relais de chevaux, appelé Jean Jogue en 1800, absente des compoix et des cadatsres.

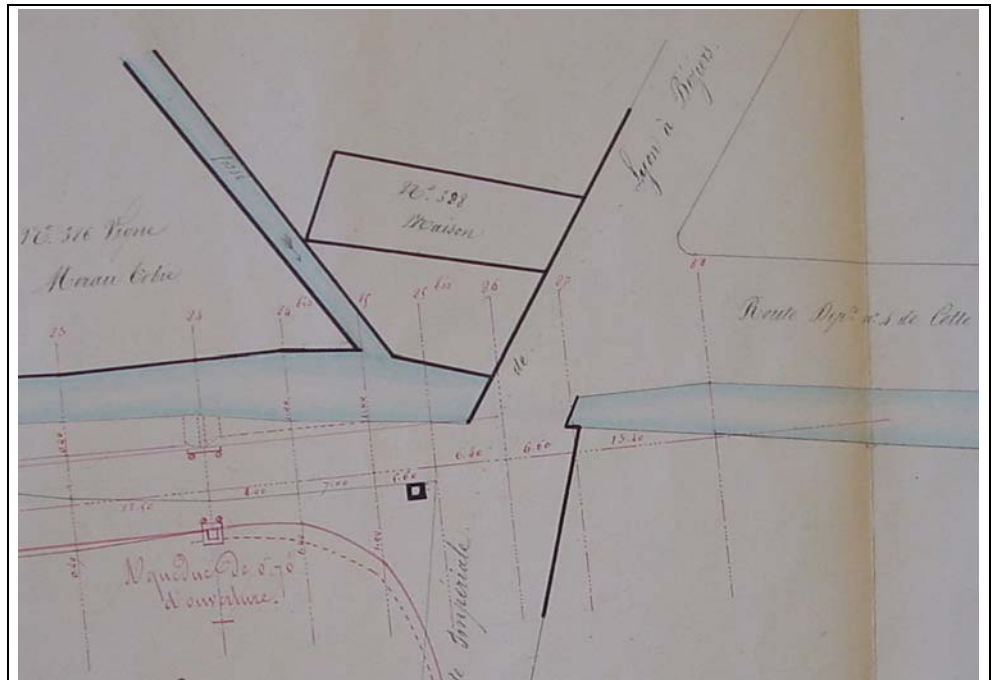
Apparemment, c'était le surnom de FABRE Antoine, propriétaire de cette maison qui servait d'auberge. Il est à noter que l'Administration décida le 25 avril 1825 de déclasser cette bâtisse en maison à 9 fr. car elle était surtaxée trop haut à 120 fr. comme un « super-château ».

Comme quoi les surnoms à Poussan sont si coutumiers que des documents officiels peuvent les citer. Le plan de restauration du chemin vicinal n°2 de 1838 situe les travaux « entre le pont de la Lauze et la baraque de Poussan » et appelle cette construction « baraque de Jean Jac. ».



Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, cette maison va passer des familles FABRE à SERRE et vice versa.

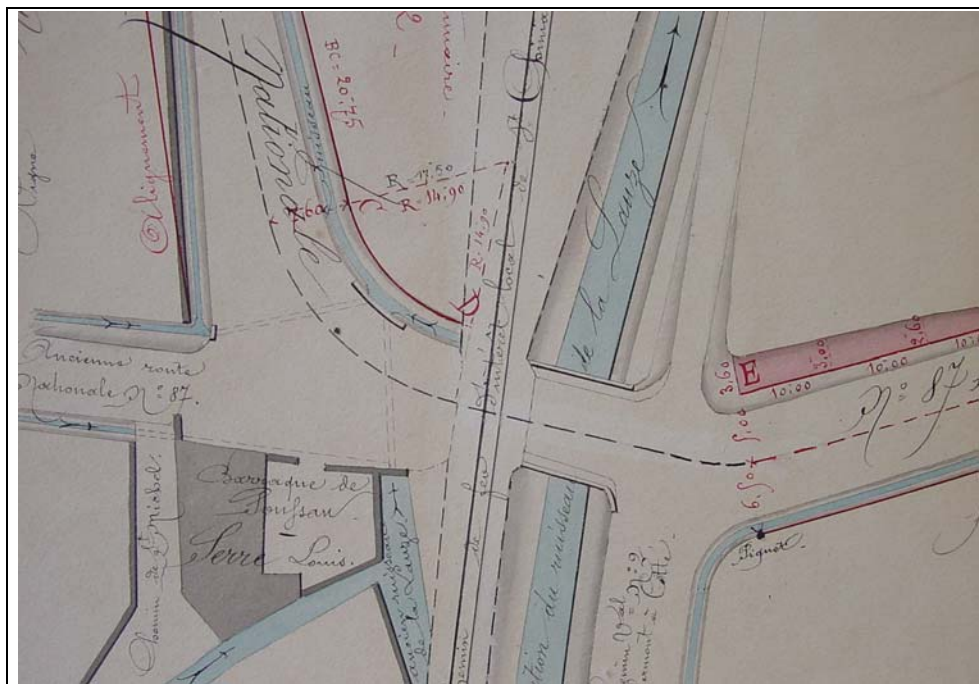
Vers 1836, Antoine FABRE, dit « Jean Jogue » la vend à Pierre SERRE qui la revend, à son tour ; en 1858 à à FABRE Pierre - Antoine.



F - Extrait du plan de 1859 de l'Administration (ADH)

Ce dernier la cède à un autre SERRE, François de son prénom, en 1868.

Sur un plan de 1876, traitant de la demande en alignement formulé par le Sieur GERVAIS Aristide, la baraque de Poussan est curieusement attribuée à SERRE Louis.



G - Extrait d'un plan des Ponts & Chaussées de 1876 (ADH)

A noter aussi sur ce plan le nœud stratégique où se situe la baraque de Poussan avec :

- l'ancienne route nationale n°87 agrandie et réhabilitée vers Frescaly ;
- la déviation, aussi, du ruisseau de la Lauze ;
- le débouché du chemin vicinal n°2 de Clermont à Cette ;
- le passage du chemin de fer d'intérêt local de Saint Chinian à Montbazin

Mais revenons à nos ventes FABRE - SERRE.

François SERRE, décédé au début des années 1880 au moulin de Frescaly, et sans héritier direct à réserve, ce sont ces deux sœurs Rose SERRE (Vve SAUNAL) et Anne SERRE (ép. AUGIEU) et son frère Pierre SERRE qui héritent, par acte du 8 septembre 1884, « des immeubles situés aux lieux et dépendances de la Baraque dans la commune de Poussan, canton de Mèze, comprenant principalement un bâtiment servant de maison d'habitation, garage, remise et écurie et des terrains de diverses natures ».

En 1892, c'est Pierre RABAUD, maçon à Poussan, qui achète cette construction et ses dépendances à, d'une part, Benoît SAUNAL (pour 2/3 puisqu'il eut les droits des deux sœurs SERRE, Rose et Anne, sa mère et sa tante) et, d'autre part, aux quatre héritiers de Pierre SERRE, antérieurement décédé, à savoir Julie, Marie, Pierre et Louis SERRE (pour 1/3).

Si, depuis sa création, nous pouvons supposer que la baraque de Poussan n'ait servi, tout au plus, que de relais à chevaux (écurie citée - C'était aussi le point de départ de la montée de « crève cheval » en direction de la chapelle Saint Vincent de Jonquières), il est certain que ce maçon de Poussan l'a transformé en auberge comme nous allons le voir dans la succession suivante.

Après le décès, 5 ans plus tard, le 7 mars 1897, de Pierre RABAUD, c'est certainement sa femme Julie, née CAVAILHES, qui continue l'exploitation de « l'auberge de roulage et de café » jusqu'en 1909, date à laquelle l'immeuble fût vendu par licitation (vente aux enchères d'un bien indivis). C'est leur fille Julie (même prénom que sa mère) RABAUD, épouse Joseph SIGNORET, qui devient, seule, propriétaire des biens. La description de ces biens dans l'acte notarié ne laisse aucun doute sur l'activité, à savoir :

« 1°) une maison d'habitation située au lieu dit 'La Baraque de Poussan' élevée d'un étage. 2°) des meubles servant à l'exploitation d'une auberge de roulage et de café comprenant 2 tables en marbre, 2 tables en bois, 30 chaises, 8 lits, 20 draps, 72 assiettes, 60 verres, ...fourneau et 1 âne avec sa charrette »

Il est fort probable que cette auberge ait été baptisée « AUX DISCIPLES DE SAINT HUBERT » par la famille RABAUD dans cette fin du XIX^{ème} siècle.

Le prochain propriétaire, n'est autre que Charles DECOUX, père de Daniel et Jean DECOUX que tous les Poussannais connaissent bien.



H - « Aux Disciples de St Hubert » (Photo collection privée)

Charles DECOUX acquiert en 1932 ce fond de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage) « de café restaurant et marchand d'huiles et d'essence au lieu dit 'La Baraque' et connu sous le nom de " AUX DISCIPLES DE SAINT HUBERT" »

En 1936, Charles DECOUX, mécanicien de profession, construit et ouvre un garage juste en face le café restaurant. Terrain qu'il avait acquis le 12 décembre 1933 à Monsieur Célestin BOUSQUET, maréchal ferrant « célibataire majeur » à Poussan. Charles DECOUX réparait et entretenait surtout les camions (bauxite, marée de Bouzigues). Pendant la guerre, les camions étaient au gazogène et Charles DECOUX, qui était le seul à pouvoir mettre en route le camion d'une entreprise, fit son acquisition vers 1945.

Le 1^{er} camion DECOUX était là !

Par contre, c'est peut être à cette époque que l'enseigne « AUX DISCIPLES DE SAINT HUBERT » disparut au profit de « LA BARAQUE ». Malgré le goût de Charles DECOUX pour la chasse.

Jean DECOUX, arrivé d'Orange avec ses Parents en 1932, il avait 2 ans, ne savait pas que sa carrière serait dans la continuité de son Père. IL se marie avec Gisèle en 1952 et, lorsqu'il reprend l'affaire en 1955, il avait 4 camions. Les 4 chauffeurs se prénommaient Clément, François, Manuel et Mario.

10 ans plus tard, vers 1967, vu son expansion (15 à 20 camions), l'entreprise déménage derrière la cave et son essor ne s'arrêtera pas là.

L'épopée de cette entreprise DECOUX serait aussi passionnante et extraordinaire à développer car de 4 camions à l'origine, l'activité des transports DECOUX cessera en 1991 avec 120 moteurs (camions), 250 remorques et 130 employés.

Charles DECOUX renforce l'activité « café - hôtel - restaurant » en se voyant attribuer, le 20 juin 1956 par le Service des Contributions Indirectes, une licence de débit de boisson, catégorie IV, dite « Grande licence ».

De 1954 / 1955 jusqu'à 1959, « LA BARAQUE » ne fait office que de café où Charles DECOUX embauche pour le tenir une jeune maman. "Chouchoutée" des chauffeurs, l'un d'eux, le premier chauffeur de l'entreprise DECOUX, Clément SCAVINO, deviendra son mari.

Hé oui ! il s'agit bien de Dolorès que tout le monde surnommait et que les anciens appellent encore « Dolo ».

Sur la photo ci-contre, prise devant « LA BARAQUE » en 1956, on peut reconnaître Dolorès (debout au centre), sa fille Viviane et, accroupi devant, Clément SCAVINO dit « Churchill » (il était amateur de bons cigares).

La façade de « LA BARAQUE » n'est pas encore refaite comme on peut la voir sur la photo suivante



I - Devant la Baraque en 1956

En 1971, Jean DECOUX devient propriétaire de :

- Une maison dénommée 'La Baraque', lieu dit 'Les Grezes'
- Un garage avec terrain attenant
- Une licence de débit de boisson attachée à la jouissance du fond de commerce.



J - Hôtel Restaurant « LA BARAQUE » (Collection privée)

Par la suite, le garage disparaît avec l'aménagement du carrefour de la RN 113 avec le CD 2. Reste, le Bar Hôtel Restaurant « LA BARAQUE ». C'était un lieu, bien sûr de passage, mais aussi le rendez-vous des Poussannais et des villages alentours puisque « LA BARAQUE » faisait guinguette où l'on pouvait danser, jouer au boules et au billard. C'était un endroit animé et connu de tous.

L'augmentation de la circulation fera de ce carrefour un point noir routier où il y eut de nombreux accidents.

Le bâtiment, après avoir été mis en gérance par la famille DECOUX, fait l'objet d'une location vente à la SCI « LA BARAQUE » dont les premiers gérant l'acquièrent le 1^{er} janvier 1983. Classé en 5^{ème} catégorie par la commission de sécurité, «LA BARAQUE» était répertoriée comme salle de restaurant et dîner dansant (pour 200 personnes) au rez-de-chaussée avec les appartements du Propriétaire à l'étage.

Trois ans plus tard, vers 1986, un changement de gérant fait du restaurant « LA BARAQUE » un bar d'ambiance et discothèque. Il est probable que c'est à cette époque que « LA BARAQUE » devînt « LE CUPIDON ».

Encore 3 ans plus tard, le 3^{ème} gérant de la SCI « LA BARAQUE » revoit la décoration du « CUPIDON » qui devient un club privé.

Dans la nuit du lundi 1^{er} au mardi 2 février 1993, le club privé « LE CUPIDON » est ravagé par un violent incendie qui détruit tout l'intérieur, ne laissant que les murs porteurs. 40 hommes et 9 véhicules, avec la grande échelle, furent nécessaire pour en venir à bout.

Faits Divers

Dans la nuit de lundi à mardi

Le « Cupidon » s'enflamme

Le club privé qui se trouve sur le bord de la RN 113 à Poussan a été totalement détruit par un incendie

■ Il était impossible, hier après-midi, aux enquêteurs de la brigade de gendarmerie de Méze de fournir le moindre élément expliquant l'origine de l'incendie qui a ravagé le « Cupidon » dans la nuit de lundi à mardi. Du club privé situé en bordure de la RN 113, en dessous de l'échangeur de Poussan, il ne reste plus que les quatre murs extérieurs. A l'intérieur tout a été détruit.

Les flammes ont été aperçues par un automobiliste vers 22 h alors que le propriétaire avait quitté son établissement à 19 h. Les sapeurs-pompiers sont arrivés sur les lieux quelques minutes plus tard, déployant un important dispositif. Au total, quarante

La violence de l'incendie a été telle que rien n'a résisté aux flammes.

LE 2 FÉVRIER 1993
LES RAVIOLI ANGELO
seul lieu de vous présenter
LES RAVIOLIS A L'ANCIENNE
Fabrication fraîche et artisanale
EN VENTE :
- Au frais - Gare Marché Marnouff

Le club privé tel qu'il était, hier matin, après le sinistre.

K - Midi-Libre du 3 février 1993

Si l'on en croit l'article du journal le Midi-Libre du 3 février ci-contre, le « Cupidon » avait ouvert ses portes voici un peu plus de deux ans et fonctionnait le vendredi, le samedi et le dimanche.

De 1993 à 1999, le Propriétaire tentera de réhabiliter l'immeuble à l'identique, mais sans succès.

Abandonné de tous, cette ruine devient vite une verrue dans le paysage Poussannais.



L - Le Cupidon Tagué



M et N - Intérieur de la ruine après l'incendie

La toute nouvelle municipalité élue en 2001, soucieuse de son environnement, se donna comme objectif de redonner à l'entrée du village une autre image et surtout de garder comme point de repère connu de tous « le carrefour de la baraque » et non celui d'un club privé en ruine. Elle dépose une requête auprès du Tribunal d'Instance de Sète l'informant que l'immeuble présente un danger pour la sécurité publique.

Par ordonnance du 29 octobre 2001, Le Tribunal d'Instance de Sète missionne un expert pour procéder à la visite et à l'examen de l'immeuble, puis pour dire s'il y a péril imminent, indiquer les mesures éventuelles provisoires de sécurité à prendre et décrire les travaux indispensables à la consolidation et enfin pour donner son avis sur l'origine des désordres.

Ainsi, le rapport de l'Expert atteste le péril imminent présenté par cet immeuble en ruine (décombres accessibles, chute de matériaux en équilibre, risques d'écroulement, ...), et donne les mesures à mettre en place sans délai (obturations des ouvertures, clôture, signalétique, ...) et les consolidations qu'il conviendrait de prendre en cas de non démolition.

Le choix du propriétaire de l'immeuble pouvait se résumer ainsi : consolider ou démolir.

S'engage alors une négociation tripartite entre le Propriétaire, l'Etat et la Commune qui durera près de 2 ans. Un accord fut trouvé, d'un côté, entre la Commune et le propriétaire, pour l'acquisition de cet immeuble en ruine, et, d'un autre côté, entre la Commune et l'Etat, la première s'engageant à acquérir cette ruine et le second à en assurer la démolition et la remise en état des lieux..

La conseil municipal, par délibération en date du 13 mars 2003, décide d'acquérir, aux consorts BRIFFA, pour la somme de 6097,96 euros le bâtiment et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Le 23 mai 2003 cet acte est signé des deux parties. Le tènement immobilier de 270 m² dénommé « LA BARAQUE » en mauvais état (c'est peu dire) situé au lieu dit les Grèzes, devient la propriété de la Commune.

Alors commence une longue attente afin que l'Etat tienne ses promesses et démolisse, enfin, cette ruine. Comme le vendeur n'a pas été tenu d'effectuer les diagnostics réglementaires sur l'amiante, sur l'état parasite (les termites) ou contre le saturnisme (présence de plomb), ce sont les services de l'Etat qui les ont réalisés.

Avec un budget à mettre en place, des autorisations à rassembler et des vérifications à programmer, ce n'est que le 2 juillet 2005 que les premiers travaux de démolition débuteront.

Reste à venir l'aménagement paysager de cet espace où la nature retrouvera rapidement ses droits.



Démolition



Evacuation



Fin du chantier

Hé voilà ! Seul le platane le plus proche du bâtiment est resté. Il offrait son ombre à la bâtisse maintenant démolie, à l'intersection d'un ruisseau dévié et enfoui, d'une voie ferrée d'intérêt local disparue, d'un CD 2 déporté et d'une route nationale en voie de décentralisation.

Pour lui, comme pour tous les Poussannais, le temps est passé et les souvenirs resteront.

*Je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou
de loin, ont participé à l'élaboration de ces
petites histoire poussannaises*

Robert Mas



Supplément au Bulletin Municipal de la Ville de Poussan
N° 11 - décembre 2005

Directeur de la publication : Jacques Adgé
Conception, réalisation, photos :
Service communication de la Ville de Poussan
04 67 78 20 03 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN